

# Cinq ans d'une fiscalité à deux vitesses

09-02-2012

La Marseillaise



Photo RT

**Si Jean-Claude Estival, agent des Finances publiques, dénonce des mesures fiscales « totalement injustes », Christophe Margnat, président de la PME marseillaise Beuchat International, salue un certain nombre de ces mesures.**

L'intitulé était ambitieux : le 21 août 2007, la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Tepa) est définitivement adoptée. Surnommée « paquet fiscal », elle traçait les grandes lignes de la politique fiscale du nouveau président de la République : défiscalisation des heures supplémentaires, crédit d'impôt sur le revenu sur les intérêts d'emprunt immobilier, allègement des droits de succession, aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ou encore abaissement du seuil du bouclier fiscal, disposition qui limite l'imposition globale d'un contribuable, de 60% à 50%.

Destinée à accroître la croissance et l'emploi, elle n'a, selon Jean-Claude Estival, agent de l'administration des Finances publiques (ex-impôt), pas rempli ses objectifs. « Le pouvoir a affiché la volonté politique de faire baisser la fiscalité des plus riches : ce n'est un secret pour personne. Et les retours sur le travail et le pouvoir d'achat n'ont pas eu lieu », résume-t-il. A ses yeux, « la plupart des mesures fiscales » ont ainsi été « totalement injustes » au cours du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Et de pointer entre autres les niches fiscales, cet « arsenal qui favorise toujours les plus riches »

car « les baisses d'impôt ne profitent qu'à ceux qui payent des impôts sur le revenu », soit moins d'un contribuable sur deux en France. « Les mesures en faveur des basses couches ou des classes moyennes n'ont été que de simples saupoudrages pour faire passer les cadeaux aux plus riches », juge Jean-Claude Estival.

A contrario, Christophe Margnat, président de la PME marseillaise Beuchat International, spécialisée dans la fabrication de matériel de plongée sous-marine, salue un certain nombre de mesures mises en œuvre au niveau des entreprises. C'est notamment le cas de la défiscalisation des heures supplémentaires. Société industrielle d'une centaine de salariés qui réalise 60% de son chiffre d'affaires à l'international, Beuchat International vend ses produits à des magasins spécialisés ou des enseignes de la grande distribution. La PME évolue ainsi dans « un secteur d'activité très concurrentiel où on se bat pour un gâteau mondial face à une douzaine d'acteurs, américains, italiens ou asiatiques ». Un contexte économique dans lequel la France souffre, selon lui, de deux maux : « un problème de compétitivité » et « un problème de pouvoir d'achat car les

salariés ne s'en sortent pas quand ils gagnent entre une fois et une fois et demi le Smic ». « C'est difficile de leur expliquer qu'on ne peut pas lâcher d'augmentation de salaire car nous sommes dans un secteur très concurrentiel », souligne-t-il.

***L'allègement du coût du travail va dans le bon sens »***

Alors l'entreprise a eu recours aux heures supplémentaires dans certains services, notamment la logistique, pour faire aux coups de bourre d'une activité essentiellement saisonnière, avec un pic durant la période printemps-été. « On propose au personnel de travailler quelques heures de plus par semaine (39h au lieu de 35h) durant quatre-cinq mois. Pour un salarié payé une à une fois et demi le Smic, cela représente 200 euros net de plus et, au bout de cinq mois, quasiment un mois de salaire en plus. C'est aussi dans l'intérêt de l'entreprise puisque cela évite de recourir à du personnel intérimaire », indique-t-il.

L'entrepreneur salue également le crédit d'impôt recherche qui a « donné de l'air » à sa société pour investir en recherche et développement dans un secteur d'activité où il convient d'être « innovant et attractif ». Christophe Margnat loue aussi les mesures de chômage partiel dont a bénéficié sa société qui accusait en 2009 une perte d'activité de 20%.

De même, il se félicite des dernières annonces du président de la République, notamment l'augmentation du taux normal de la TVA de 19,6% à 21,2% en contrepartie de l'allègement des cotisations patronales. « L'allègement du coût du travail va dans le bon sens : 100 euros net de salaire coûtent 200 euros à la boîte. C'est le nerf de la

guerre », explique l'entrepreneur qui assure que, grâce à cette baisse des cotisations, il n'augmentera pas ses prix. De nouvelles annonces qui font en revanche bondir Jean-Claude Estival. Il ironise notamment l'association des termes « TVA » et « sociale ». « La TVA est ce qu'il y a de plus injuste. C'est la plus grosse rentrée de l'Etat qui représente près de la moitié de ses recettes. Et elle est indépendante des revenus des uns et des autres puisque, pour un produit acheté, qu'on soit RSA ou qu'on gagne des millions d'euros, on paye la même chose », dénonce-t-il avant de résumer : « cela revient à faire payer une partie des cotisations patronales par les salariés, les chômeurs, les RSA et les retraités ». Il ne manque pas également de dénoncer « l'absurdité totale » qui consiste à faire croire que cette hausse de la TVA « n'augmentera pas les prix ». « On ne pourrait même pas bloquer les prix puisque, mécaniquement, ils vont augmenter du montant de la TVA. En outre, les patrons peuvent légitimer une augmentation des prix plus importante du fait de cette hausse de la TVA. »

Et d'en conclure : « La fiscalité était déjà très injuste en France avant Sarkozy, elle l'est d'autant plus aujourd'hui.

Le gros problème est le poids important des impôts indirects (TVA, TIPP...) alors que l'impôt sur le revenu, censé être le plus juste puisque basé sur les revenus, ne représente qu'une petite partie des recettes de l'Etat. Sans l'ombre d'un doute, il faut un débat sur la fiscalité. »

**Témoignages Recueillis par Serge Payrau**

